

Législature 2021-2026

N° 12

Message du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2021

Octroi d'un crédit-cadre pour les études relatives à l'aménagement du territoire de CHF 1'700'000.00 TTC pour la durée de la présente législature

1. Introduction

Le Service du territoire mène et gère les études liées à l'aménagement du territoire telles que les plans d'aménagement locaux et les plans d'aménagement de détail. Jusqu'à présent, c'est en général par le budget de fonctionnement que ces études étaient financées.

Force est de constater qu'il est de plus en plus difficile en fin d'année de savoir avec précision quels dossiers le Service traitera. Ceci principalement en raison des délais de traitement des Services cantonaux qui sont aléatoires.

D'autre part, la Commune se doit d'être plus réactive lorsqu'un projet, qui nécessite une étude territoriale, doit être entrepris sans tarder.

2. Objet du message

Ce crédit couvrira les études liées à l'aménagement du territoire telles que les plans d'aménagement locaux (PAL) et les plans d'aménagement de détail (PAD). Il s'agit de prestations qui sont fournies par les bureaux d'urbanistes et également les prestations qui y sont liées, soit les mandats portant sur le paysage, la mobilité et l'environnement.

La délégation de compétence qui serait accordée au Conseil communal servirait pour les études dont le coût est inférieur à CHF 150'000.00 TTC par PAL et PAD. Les montants supérieurs à CHF 150'000.00 TTC feront l'objet d'une demande de crédit d'investissement auprès du Conseil général.

En outre, le Conseil communal s'engage à informer régulièrement le Conseil général des montants utilisés. Le crédit-cadre serait octroyé pour la durée de la présente législature.

3. Coût des travaux

Le coût des études est estimé selon l'état d'avancement des dossiers de PAL en cours et de la projection des PAD à entreprendre d'ici 2026.

Les plans d'aménagement locaux en cours sont ceux d'Estavayer-le-Lac, de Font, de Bussy, de Morens, de Rueyres-les-Prés, de Vuissens et de Vernay. Le Service du territoire pense entreprendre les plans d'aménagement de détail pour les secteurs des Loquettes, du Goulet, de l'Amarante, de la route d'Yverdon, des Mouettes, (pour autant que ce soit la Commune qui devienne propriétaire du home), et de la Chaussée. Il est important de rappeler que pour les études d'aménagement qui profitent à des tiers, ce sont eux qui les financent.

Plans d'aménagement locaux	CHF	400'000.00	TTC
Plans d'aménagement de détail	CHF	1'300'000.00	TTC
TOTAL	CHF	1'700'000.00	TTC

4. Financement

Le montant de CHF 1'700'000.00 TTC sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. L'investissement sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 10 ans, soit 10% par année.

Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2%, seraient comptabilisés dans la rubrique 940 (intérêts et amortissements).

L'article 3 du règlement des finances mentionne que les investissements sont activés uniquement à partir d'un montant de CHF 50'000.00. Il est aisé d'appliquer cette règle pour l'achat de véhicules ou la réalisation d'ouvrages de génie civil, mais il l'est beaucoup moins pour des études. En effet, certaines de ces études font partie d'un projet global qui peut durer des années sans savoir à l'avance si le montant final sera inférieur ou supérieur à la limite d'activation de CHF 50'000.00. Pour cette raison, toutes les études financées au travers du présent crédit-cadre seront activées et amorties à hauteur de 10% par année quel que soit le montant.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 1'700'000.00 TTC pour les études relatives à l'aménagement du territoire pour la durée de la présente législature et, le cas échéant, de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 18 octobre 2021.


Eric Chassot
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL




Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Eric Rey, Dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions